

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bécancour tenue à Bécancour (secteur Gentilly – salle du conseil des maires), le 11 mars 2020 à 13h30

Deschailions-sur-St-Laurent

Sous la présidence de M. Mario Lyonnais, préfet et maire de Sainte-Françoise, à laquelle séance sont représentées les municipalités suivantes:

Bécancour

M. Jean-Guy Dubois, maire et préfet suppléant
M. Fernand Croteau, représentant

Fortierville

M. Raymond St-Onge, représentant

Fortierville

M. Christian Baril, maire

Lemieux

Mme Julie Pressé, mairesse

Manseau

M. Jean-Louis Belisle, maire

Parisville

M. Guy St-Pierre, maire

Lemieux

M. Maurice Grimard, maire

Sainte-Cécile-de-Lévrard

M. Simon Brunelle, maire

Sainte-Françoise

M. Martin Beaulac, représentant

Sainte-Marie-de-Blandford

Mme Ginette Deshaies, mairesse

Sainte-Sophie-de-Lévrard

M. Jean-Guy Beaudet, maire

Saint-Pierre-les-Becquets

M. Eric Dupont, maire

Saint-Sylvère

M. Adrien Pellerin, maire

et tous formant quorum

Manseau

RÉSOLUTION # 2020-03-58

homologation d'un projet de règlement

Parisville

PROJET DE RÈGLEMENT

modifiant le règlement no.289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour afin d'autoriser certains usages agricoles à l'intérieur de l'affectation industrielle lourde

Ste-Cécile-de-Lévrard

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC est en vigueur depuis le 18 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE le SADR identifie les grandes affectations du territoire et les usages autorisés à l'intérieur de celles-ci;

Ste-Françoise

CONSIDÉRANT QUE la ville de Bécancour, par la résolution # 19-154, a demandé à la MRC de réviser le SADR afin d'autoriser l'industrie de la culture en serre sans utilisation du sol dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour;

Ste-Marie-de-Blandford

CONSIDÉRANT QUE le service de l'aménagement a amorcé les discussions avec la ville de Bécancour, la Société du Parc industriel et portuaire de Bécancour et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à des projets agricoles dans l'affectation industrielle lourde;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur Jean-Louis Belisle lors de la séance du 11 mars 2020;

Ste-Sophie-de-Lévrard

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC peut demander un avis sur la modification proposée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'obtenir l'avis du ministre sur le projet de règlement;

St-Pierre-les-Becquets

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC doit adopter un document sur la nature des modifications, que les municipalités concernées devront, pour tenir compte de la modification du schéma, apporter à son plan et ses règlements d'urbanisme, ou l'adopter par un renvoi à celui adopté suite à l'adoption du projet de règlement;

St-Sylvère

CONSIDÉRANT QU'un tel document a été adopté par la résolution # 2020-03-59;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été envoyée le 6 mars 2020 à tous les membres du conseil des maires;

Ville de Bécancour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncet à sa lecture;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Adrien Pellerin

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le présent projet de règlement portant le titre « Projet de règlement modifiant le règlement no.289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser certains usages agricoles à l'intérieur de l'affectation industrielle lourde » soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Le projet de règlement est décrit au long au livre des règlements.

ADOPTÉ LE 11 MARS 2020.

Mario Lyonnais
Préfet

Daniel Béliveau
Directeur général et secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Donnée à Bécancour ce 12 mars 2020.



Line Villeneuve, BAA
Secrétaire-trésorière adjointe